

NAVYA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 4.060.374,70 euros
Siège social : 1, rue du Docteur Pierre Fleury Papillon - 69100 Villeurbanne, France
802 698 746 RCS LYON
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS INTERVENUES EN VERTU DES DISPOSITIONS PREVUES AUX ARTICLES L.225-197-1 A L.225-197-3 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce relatives aux attributions gratuites d'actions.

Les différentes informations telles que prévues par la législation applicable sont reprises successivement ci-après.

1.1.1 Opérations d'attribution gratuites d'actions Navya réalisées en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de Commerce au cours de l'exercice écoulé

1.1.1.1. Tableau de synthèse

- Opération d'attribution d'action réalisée en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce le 1^{er} juillet 2021

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société Navya SA (« **Navya** » ou la « **Société** ») a, en date (i) du 31 mai 2018 au titre de sa 30^{ème} résolution, et (ii) du 19 juin 2019, au titre de sa 27^{ème} résolution, autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou d'une société liée au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;

Le Directoire a, lors de sa réunion du 30 juin 2021 :

- Constaté la non-satisfaction de la condition de présence pour 672.047 actions attribuées gratuitement le 31 mai 2018 dans le cadre du plan 2018-1 (le « Plan 2018-1 ») et constaté, par conséquent, que les 672.047 actions ainsi devenues caduques pourront faire l'objet d'une nouvelle attribution par le Directoire en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par la 30^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 31 mai 2018 ;
- Constaté la non-satisfaction des conditions et critères d'attribution d'une partie des actions attribuées gratuitement le 19 juin 2019 tels que définis à l'article 4 du règlement de plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Directoire le 6 mai 2019 (le « Plan 2019-1 ») et constaté, par conséquent, que les 1.310.717 actions ainsi devenues caduques pourront faire l'objet d'une nouvelle attribution par le Directoire en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par la 29^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 19 juin 2019 ;
- Constaté la non-satisfaction de la condition de présence pour 350.000 actions attribuées gratuitement le 3 décembre 2019 dans le cadre du plan 2019-2 (le « Plan 2019-2 ») et constaté, par conséquent, que les 350.000 actions ainsi devenues caduques pourront faire l'objet d'une nouvelle attribution par le Directoire en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par la 29^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 19 juin 2019 ;
- Constaté la non-satisfaction de la condition de présence pour 150.000 actions attribuées gratuitement le 3 décembre 2019 dans le cadre du plan 2019-2 (le « Plan 2019-3 ») et constaté, par conséquent, que les 150.000 actions ainsi devenues caduques pourront faire l'objet d'une nouvelle attribution par le Directoire en vertu de

l'autorisation qui lui a été conférée par la 29^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 19 juin 2019 ;

Sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de surveillance du 25 juin 2021, après en avoir délibéré, a approuvé les Plans, présentés ci-après, dont les bénéficiaires sont des membres du Directoire.

PLAN AGA 2021-1 PLAN AGA 2021-1-OLC3 PLAN AGA 2021-1-PL3 PLAN AGA 2021-1-OLC4 PLAN AGA 2021-1-PL4				
Dates de l'assemblée générale	31 mai 2018 et 19 juin 2019			
Date du Directoire (date d'attribution)	1 ^{er} juillet 2021			
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	950.000 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,10€			
Bénéficiaires 2021-1				
M. Olivier Le Cornec	600.000 actions			
M. Pierre LAHUTTE	350.000 actions			
Valorisation totale de l'attribution selon IFRS 2¹¹	2.356.000 € Soit environ 2,48€/action			
	PLAN AGA 2021-1		PLAN AGA 2021-1-OLC3 PLAN AGA 2021-1-PL3	PLAN AGA 2021-1-OLC4 PLAN AGA 2021-1-PL4
	Première quote-part (25%)	Deuxième quote-part (25%)	quote-part (25%)	quote-part (25%)
Dates d'attribution définitive fixée par chacun des Plans	1 ^{er} juillet 2022 à minuit	1 ^{er} juillet 2022 à minuit	1 ^{er} juillet 2023 à minuit	1 ^{er} juillet 2023 à minuit

<p>Dates de fin de la période de conservation</p>	<p>1^{er} juillet 2023 (1 an à compter de la date d'acquisition définitive), sous réserve de l'obligation pour les bénéficiaires mandataires sociaux, conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, pendant toute la durée de leur mandat, de conserver 60% des actions gratuites 2021-1 définitivement acquises.</p>	<p>1^{er} juillet 2023 (1 an à compter de la date d'acquisition définitive), sous réserve de l'obligation pour les bénéficiaires mandataires sociaux, conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, pendant toute la durée de leur mandat, de conserver 60% des actions gratuites 2021-1 définitivement acquises.</p>	<p>1^{er} juillet 2024 (1 an à compter de la date d'acquisition définitive), sous réserve de l'obligation pour les bénéficiaires mandataires sociaux, conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, pendant toute la durée de leur mandat, de conserver 60% des actions gratuites 2021-1 définitivement acquises.</p>	<p>1^{er} juillet 2025 (1 an à compter de la date d'acquisition définitive), sous réserve de l'obligation pour les bénéficiaires mandataires sociaux, conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, pendant toute la durée de leur mandat, de conserver 60% des actions gratuites 2021-1 définitivement acquises.</p>
--	--	--	--	--

<p>Conditions d'attribution</p>	<p>- Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.</p>	<p>- Condition de Performance : la performance s'apprécie au regard de la trésorerie consolidée du Groupe au dernier jour du dernier exercice précédent la date d'acquisition définitive en comparaison avec le budget annuel adopté (Condition de Performance) ;</p> <p>- Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.</p>	<p>- Conditions de Performance : la performance s'apprécie au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la trésorerie consolidée du Groupe au dernier jour du dernier exercice précédent la date d'acquisition définitive en comparaison avec le budget annuel adopté (Condition de Performance) ; <u>ou</u> - De l'atteinte d'une valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à deux cents millions d'euros (200.000.000 €) pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse pendant la période d'acquisition <p>- Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.</p>	<p>- Conditions de Performance : la performance s'apprécie au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la trésorerie consolidée du Groupe au dernier jour du dernier exercice précédent la date d'acquisition définitive en comparaison avec le budget annuel adopté (Condition de Performance) ; <u>ou</u> - De l'atteinte d'une valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à trois cents millions d'euros (300.000.000 €) pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse pendant la période d'acquisition <p>- Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.</p>
<p>Actions attribuées gratuitement annulées ou caduques</p>	<p>0</p>			
<p>Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice 2021</p>	<p>950.000</p>			

- Opération d'attribution d'action réalisée en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce le 1^{er} décembre 2021

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société a, en date du 19 juin 2019, au titre de sa 27^{ème} résolution, autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou d'une société liée au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le Directoire a, lors de sa réunion du 30 juin 2021 :

- o Constaté la non-satisfaction des conditions et critères d'attribution d'une partie des actions attribuées gratuitement le 19 juin 2019 tels que définis à l'article 4 du règlement de plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Directoire le 6 mai 2019 (le « Plan 2019-1 ») et constaté, par conséquent, que les 1.310.717 actions ainsi devenues caduques pourront faire l'objet d'une nouvelle attribution par le Directoire en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par la 29^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 19 juin 2019 ;
- o Constaté la non-satisfaction de la condition de présence pour 350.000 actions attribuées gratuitement le 3 décembre 2019 dans le cadre du plan 2019-2 (le « Plan 2019-2 ») et constaté, par conséquent, que les 350.000 actions ainsi devenues caduques pourront faire l'objet d'une nouvelle attribution par le Directoire en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par la 29^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 19 juin 2019 ;
- o Constaté la non-satisfaction de la condition de présence pour 150.000 actions attribuées gratuitement le 3 décembre 2019 dans le cadre du plan 2019-3 (le « Plan 2019-3 ») et constaté, par conséquent, que les 150.000 actions ainsi devenues caduques pourront faire l'objet d'une nouvelle attribution par le Directoire en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par la 29^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 19 juin 2019 ;
- o Sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de surveillance du 25 juin 2021, après en avoir délibéré, a approuvé le plan d'attribution d'actions gratuites dont les bénéficiaires sont des membres du Comité de Direction et autres salariés.

Le Directoire sur autorisation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 19 juin 2019, au titre de sa 27^{ème} résolution, a arrêté le règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2021-2 (le « **Plan AGA 2021-2** ») qui a pour objet de définir les conditions et modalités relatives à l'attribution, à l'acquisition et à la détention d'actions gratuites, étant précisé qu'un accord d'intéressement au sein de la Société a été mis en place

PLAN AGA 2021-2			
Date de l'assemblée générale	19 juin 2019		
Date du Directoire (date d'attribution)	1 ^{er} décembre 2021		
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	1.230.000 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,10€		
Bénéficiaires 2021-2	Salariés 1.230.000 actions		
Valorisation totale de l'attribution selon IFRS 2 ¹¹	2.533.800 € Soit environ 2,09€/action		
	Première quote-part (33%)	Deuxième quote-part (33%)	Troisième quote-part (33%)
Dates d'attribution définitive fixée par le plan AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2022 à minuit	1 ^{er} décembre 2023 à minuit	1 ^{er} décembre 2024 à minuit

Date de fin de la période de conservation	1 ^{er} décembre 2023 (1 an à compter de la date d'acquisition définitive)	Pas de période de conservation	Pas de période de conservation
Conditions d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - Condition de présence (sous réserve des exceptions visées aux articles 4.3 et 4.4 du Plan AGA 2021-2) : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive, conformément à l'article 4.2 du Plan AGA 2021-2; - Condition de performance : <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte de l'objectif de trésorerie consolidée du budget 2021 (appréciée par rapport au budget 2020 voté par le Directoire) OU - Valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à 100.000.000€ pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse (source Bloomberg) pendant la période allant du 1er décembre 2020 au 1er décembre 2021 à minuit. La satisfaction de la condition de performance est appréciée par une décision du Directoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Condition de présence (sous réserve des exceptions visées aux articles 4.3 et 4.4 du Plan AGA 2021-2) : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive, conformément à l'article 4.2 du Plan AGA 2021-2; - Condition de performance : <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte de l'objectif de trésorerie consolidée du budget 2022 (appréciée par rapport au budget 2022 voté par le Directoire) OU - Valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à 200.000.000€ pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse (source Bloomberg) pendant la période allant du 1er décembre 2020 au 1er décembre 2022 à minuit. La satisfaction de la condition de performance est appréciée par une décision du Directoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Condition de présence (sous réserve des exceptions visées aux articles 4.3 et 4.4 du Plan AGA 2021-2) : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive, conformément à l'article 4.2 du Plan AGA 2021-2; - Condition de performance : <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte de l'objectif de trésorerie consolidée du budget 2023 (appréciée par rapport au budget 2023 voté par le Directoire) OU - Valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à 300.000.000€ pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse (source Bloomberg) pendant la période allant du 1er décembre 2020 au 1er décembre 2023 à minuit. La satisfaction de la condition de performance est appréciée par une décision du Directoire.
Actions attribuées gratuitement annulées ou caduques	0		
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice 2021	1.230.000		

1.1.1.2. Détail des dates d'acquisition définitive et des conditions d'attribution définitive

A. Plan 2021-1

A.i. Tranches et dates d'acquisition

Plan 2021-1		
Quote-Part	Nombre total d'actions gratuites	Date d'acquisition ¹
Première quote-part	237.500	1 ^{er} juillet 2022 (minuit)
Deuxième quote-part	237.500	1 ^{er} juillet 2022 (minuit)
Total	475.000	

A.ii. Conditions d'attribution définitive

Les actions gratuites attribuées ne pourront être définitivement acquises qu'une fois remplies les conditions de performance et de présence ci-après décrites :

- Pour la Première quote-part

Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.

- Pour la Deuxième quote-part

Condition de Performance : la performance s'apprécie au regard de la trésorerie consolidée du Groupe au dernier jour du dernier exercice précédent la date d'acquisition définitive en comparaison avec le budget annuel adopté (Condition de Performance) ;

Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.

Les conditions de performance et de présence sont cumulatives.

B. Plan 2021-1-OLC3 & 2021-1-PL3

B.i. Tranches et dates d'acquisition

Plans 2021-1-OLC3 & 2021-1-PL3		
Quote-part	Nombre total d'actions gratuites	Date d'acquisition ²
Quote-part	237.500	1 ^{er} juillet 2023 (minuit)
Total	237.500	

B.ii. Conditions d'attribution définitive

Les actions gratuites attribuées ne pourront être définitivement acquises qu'une fois remplies les conditions de performance et de présence ci-après décrites :

- Conditions de Performance : la performance s'apprécie au regard :

- de la trésorerie consolidée du Groupe au dernier jour du dernier exercice précédent la Date d'Acquisition Définitive en comparaison avec le budget annuel adopté (Condition de Performance) ; ou

- De l'atteinte d'une valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à deux cents millions d'euros (200.000.000 €) pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse pendant la période d'acquisition;

- Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.

Les conditions de performance et de présence sont cumulatives.

¹ Sauf exceptions relatives aux cas d'invalidité ou de décès du bénéficiaire, ou de changement du contrôle de la Société

² Sauf exceptions relatives aux cas d'invalidité ou de décès du bénéficiaire, ou de changement du contrôle de la Société

C. Plan 2021-1-OLC4 & 2021-1-PL4

C.i. Tranches et dates d'acquisition

Plans 2021-1-OLC4 & 2021-1-PL4		
Quote-Part	Nombre total d'actions gratuites	Date d'acquisition ³
Quote-Part	237.500	1 ^{er} juillet 2024 (minuit)
Total	237.500	

C.ii. Conditions d'attribution définitive

Les actions gratuites attribuées ne pourront être définitivement acquises qu'une fois remplies les conditions de performance et de présence ci-après décrites :

- Conditions de Performance : la performance s'apprécie au regard :
 - de la trésorerie consolidée du Groupe au dernier jour du dernier exercice précédent la Date d'Acquisition Définitive en comparaison avec le budget annuel adopté (Condition de Performance) ; ou
 - De l'atteinte d'une valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à trois cents millions d'euros (300.000.000 €) pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse pendant la période d'acquisition;
 - Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.
- Les conditions de performance et de présence sont cumulatives.

D. Plan 2021-2

D.i. Tranches et dates d'acquisition

Pour chaque bénéficiaire		
Quote-part	Nombre d'actions gratuites	Date d'acquisition ⁴
Première quote-part	409.981	1 ^{er} décembre 2022 (minuit)
Deuxième quote-part	409.981	1 ^{er} décembre 2023 (minuit)
Troisième quote-part	410.038	1 ^{er} décembre 2024 (minuit)
Total	1.230.000	

D.ii. Conditions d'attribution définitive

Les actions gratuites attribuées ne pourront être définitivement acquises qu'une fois remplies les conditions de performance et de présence ci-après décrites :

- Première quote-part

- Condition de performance :
 - Atteinte de l'objectif de trésorerie consolidée du budget 2021 (appréciée par rapport au budget 2020 voté par le Directoire) ou
 - Valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à 100.000.000€ pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse (source Bloomberg) pendant la période allant du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021 à minuit. La satisfaction de la condition de performance est appréciée par une décision du Directoire;
 - Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.
- Les conditions de performance et de présence sont cumulatives.

³ Sauf exceptions relatives aux cas d'invalidité ou de décès du bénéficiaire, ou de changement du contrôle de la Société

⁴ Sauf exceptions relatives aux cas d'invalidité ou de décès du bénéficiaire, ou de changement du contrôle de la Société

- Deuxième quote-part

- Condition de performance :
 - Atteinte de l'objectif de trésorerie consolidée du budget 2022 (appréciée par rapport au budget 2021 voté par le Directoire) ou
Valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à 200.000.000€ pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse (source Bloomberg) pendant la période allant du 1er décembre 2020 au 1er décembre 2021 à minuit. La satisfaction de la condition de performance est appréciée par une décision du Directoire;
 - Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.
- Les conditions de performance et de présence sont cumulatives.

- Troisième quote-part

- Condition de performance :
 - Atteinte de l'objectif de trésorerie consolidée du budget 2023 (appréciée par rapport au budget 2022 voté par le Directoire) ou
Valorisation boursière de la Société supérieure ou égale à 300.000.000€ pendant une période consécutive d'au moins 21 jours de bourse (source Bloomberg) pendant la période allant du 1er décembre 2020 au 1er décembre 2021 à minuit. La satisfaction de la condition de performance est appréciée par une décision du Directoire;
 - Condition de présence : présence continue du Bénéficiaire, en tant que salarié ou mandataire social, au sein de la Société ou d'une Société du Groupe pendant la période courant de la date d'attribution à la date d'acquisition définitive.
- Les conditions de performance et de présence sont cumulatives.

1.1.2 Opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de Commerce au cours d'exercices antérieurs

- Opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce au cours de l'exercice 2018

Pour rappel, dans sa 30^{ème} résolution, l'assemblée générale mixte de la Société du 31 mai 2018 avait autorisé le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société au bénéfice (i) des membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux de la Société et/ou des entités qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ainsi que (ii) des mandataires sociaux des sociétés ou entités susvisées qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce.

En vertu de cette autorisation, le Directoire a, lors de sa réunion du 31 mai 2018, sur autorisation du Conseil de surveillance en date du même jour mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société (le « Plan AGA 2018-1 ») dont les caractéristiques principales⁵ sont ci-après exposées.

Lors de sa réunion du 19 juin 2019, le Directoire (3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} délibérations) a constaté l'attribution définitive d'une partie des actions ayant fait l'objet de l'attribution gratuite du Plan AGA 2018-1.

PLAN AGA 2018-1	
Date de l'assemblée générale	31 mai 2018
Date du Directoire (date d'attribution)	31 mai 2018
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	920.079 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,10€
Bénéficiaires 2018-1	
Christophe SAPET (<i>ancien Président du Directoire</i>)	306.693 actions
Jérôme RIGAUD (<i>Directeur Général et membre du Directoire</i>)	306.693 actions
Frank MACCARY (<i>Directeur Général Délégué</i>)	306.693 actions
Valorisation totale de l'attribution selon IFRS 2¹¹	1.736.000 € Soit environ 1,89€/action

⁵ Présentation du plan AGA 2018-1 non exhaustive

Date d'attribution définitive fixée par le plan AGA 2018-1	31 mai 2019 (tranche unique)
Date de fin de la période de conservation	31 mai 2020 (1 an à compter de la date d'acquisition définitive) sous réserve de l'obligation pour les bénéficiaires mandataires sociaux, conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, pendant toute la durée de leur mandat, de conserver 60% des actions gratuites 2018-1 définitivement acquises.
Conditions d'attribution	<p>a / Conditions de performance ajustées par le Directoire le 6 mai 2019, appliquées à 33% chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du chiffre d'affaires sur l'exercice fiscal 2018 comparé à l'exercice fiscal 2017, comprise entre 50% et 100% appliquée au prorata entre les bénéficiaires - Développement de la marge brute entre 50% et 250% sur l'exercice fiscal 2018 comparé à l'exercice fiscal 2017, comprise entre 50% et 250% appliquée au prorata entre les bénéficiaires, - Surperformance du cours de bourse de la Société de 20% constaté en date du 31 mai 2019 par rapport à la performance de l'indice commissaire aux comptes 40. <p>b / En sus, une condition de présence continue en qualité de mandataire ou salarié, pour une période débutant du 31 mai 2018 au 31 mai 2019 à minuit</p> <p>Les conditions a/ et b/ étant cumulatives</p>
Directoire constatant l'attribution définitive	19 juin 2019 (3ème, 4ème et 5ème délibérations)
Nombre d'actions définitivement acquises au 31 mai 2019 :	
Christophe SAPET (<i>ancien Président du Directoire</i>)	0 actions
Jérôme RIGAUD (<i>Directeur Général et membre du Directoire</i>)	124.016 actions
Frank MACCARY (<i>Directeur Général Délégué</i>)	124.016 actions
Actions attribuées gratuitement annulées ou caduques	672.047
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice 2021	0

- Opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de Commerce au cours de l'exercice 2019

Aux termes de la 27^{ème} résolution adoptée lors des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 19 juin 2019, le Directoire a été autorisé à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de (i) tout ou partie des salariés ou certaines catégories d'entre eux de la Société et/ou des entités qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que (ii) des mandataires sociaux des sociétés ou entités susvisées qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, et qui remplissent, en outre, les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution qui auront été fixés par le Directoire.

Dans le cadre de cette autorisation⁶, le Directoire a décidé, lors de ses réunions du 19 juin 2019 (2^{ème} délibération) et du 3 décembre 2019, d'attribuer gratuitement des actions de la Société dans les conditions suivantes :

⁶ Ainsi que de la 10^{ème} résolution l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 19 juin 2019 approuvant les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2019.

	Plan 2019-1	Plan 2019-2	Plan 2019-3
Date de l'assemblée générale	19 juin 2019	19 juin 2019	19 juin 2019
Date du Directoire (date d'attribution)	19 juin 2019	3 décembre 2019	3 décembre 2019
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	1.542.020 ⁷	700.000 ⁷	400.000 ⁷
M. Etienne HERMITE ⁸	1.542.020	Néant	Néant
M. Frank MACCARY ⁹	Néant	350.000	Néant
M. Jérôme RIGAUD ¹⁰	Néant	350.000	Néant
Salariés de la Société membres du Comité de Direction	Néant	Néant	400.000
Cours de bourse de clôture au jour de l'attribution	1,59 € par action	0,86 € par action	0,86 € par action
Valorisation totale de l'attribution selon IFRS 2¹¹	1.471.000 € Soit 0,95 €/action	559.000 € Soit 0,80 €/action	344.000 € Soit 0,86 €/action
Dates d'acquisition (attribution définitive)¹²	20 juin 2021 (minuit) 20 juin 2022 (minuit) 20 juin 2023 (minuit) • 20 juin 2024 (minuit)	<ul style="list-style-type: none"> • 4 décembre 2021 (minuit) • 4 décembre 2022 (minuit) • 4 décembre 2023 (minuit) • 4 décembre 2024 (minuit) 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 décembre 2021 (minuit) • 4 décembre 2022 (minuit) • 4 décembre 2023 (minuit)
Date de fin de la période de conservation	Aucune période de conservation ¹³	Aucune période de conservation ^{xiv}	Aucune période de conservation
Conditions de performance et de présence	Cf. détail ci dessous 1.1.1.2	Cf. détail ci dessous 1.1.1.2	Cf. détail ci-dessous
Modalités d'attribution des actions gratuites	Remise au bénéficiaire d'actions existantes auto-détenues par la Société ou émission d'actions nouvelles par voie d'incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes de la Société dans les conditions légales		

⁷ Valeur nominale : 0,10 €

⁸ Président du Directoire de la Société

⁹ Membre du Directoire, Directeur Financier Groupe jusqu'au 24 avril 2020

¹⁰ Membre du Directoire jusqu'au 25 juin 2021

¹¹ Valorisation calculée au jour de l'attribution en application de la norme IFRS 2

¹² Cf. détail ci-dessous

¹³ Sous réserve de l'obligation pour le bénéficiaire, conformément à l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, pendant toute la durée de son mandat, de conserver 60 % des actions gratuites définitivement acquises aux termes du plan considéré. Cette obligation n'est plus applicable dès lors que le bénéficiaire détient, de manière permanente, un montant cumulé d'actions équivalent à une année de rémunération monétaire de référence (rémunération fixe + rémunération variable annuelle cible) ; étant précisé que la rémunération monétaire de référence est celle de l'année durant laquelle le membre du Directoire entend céder les actions gratuites concernées.

	Plan 2019-1	Plan 2019-2	Plan 2019-3
Actions attribuées gratuitement annulées ou caduques en fin d'exercice 2021 ¹⁴	1.310.717	350.000	250.000
Actions attribuées gratuitement définitivement acquises en fin d'exercice 2021	231.303	0	60.000
Actions attribuées gratuitement restant en cours d'attribution en fin d'exercice 2021	0	0	90.000

1.1.3 Actions attribuées gratuitement durant l'exercice clos le 31/12/2021 aux mandataires sociaux par la Société ou par celles qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce

PLAN AGA 2021-1 PLAN AGA 2021-1-OLC3 PLAN AGA 2021-1-PL3 PLAN AGA 2021-1-OLC4 PLAN AGA 2021-1-PL4	
Dates de l'assemblée générale	31 mai 2018 et 19 juin 2019
Date du Directoire (date d'attribution)	1 ^{er} juillet 2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	950.000 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,10€
Bénéficiaires 2021-2	
M. Olivier LE CORNEC	600.000 actions
M. Pierre LAHUTTE	350.000 actions

A l'exception de ce qui figure ci-avant, aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires par la Société et par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

1.1.4 Actions attribuées gratuitement durant l'exercice clos le 31/12/2021 aux mandataires à raison des fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16

Néant.

1.1.5 Actions attribuées gratuitement durant l'exercice clos le 31/12/2021 par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2, à chacun des 10 salariés de la

¹⁴ En conséquence de la révocation, le 25 juin 2021, de M. Etienne HERMITE de ses fonctions de membre et Président du Directoire et de son départ de la Société, les 1.310.717 actions gratuites qui lui ont été attribuées aux termes du Plan AGA 2019-1, mais n'ont pas fait l'objet d'acquisition définitive, sont devenues caduques

En conséquence de la révocation, le 25 juin 2021, de M. Jérôme RIGAUD de ses fonctions de membre du Directoire et de son départ de son poste de Directeur Général, le 26 juillet 2021, les 350.000 actions gratuites qui lui ont été attribuées aux termes du Plan AGA 2019-2 sont devenues caduques.

société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Au cours de l'exercice écoulé, les actions suivantes ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix salariés de la société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

Salarié	Plan	Date d'octroi	Actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions attribuées durant l'exercice ¹¹
BUXMAN Stéphanie	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	50.000	€104.674,80
CLAUDEPIERRE Antoine	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	50.000	€104.674,80
ADWAN Adam	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	50.000	€104.674,80
MOREAU Marc	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	50.000	€104.674,80
SAVATIER Xavier	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	50.000	€104.674,80
DE VALLOIS Thierry	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	50.000	€104.674,80
BUXMAN Stéphanie	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
FIORETTI Francine	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
LEBEAUX Veronique	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
REIGNIER Sarah	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
BOEZ Jean-Michel	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
MOUREY Bertrand	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
PETIT Pierre-Eliott	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
GOETZ Florence	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
MAMLOUK Issam	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
MORARD Thomas	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
NIEDDU Francois-Pierre	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
RICHARD Yann	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
CHABAUD Alexandre	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
LEPINAY Charlotte	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
MIRALLES Simon	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
REYMOND Nicolas	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88
BENMHALLA Siham	AGA 2021-2	1 ^{er} décembre 2021	30.000	€62.804,88

1.1.6 Actions attribuées gratuitement durant l'exercice par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2, à l'ensemble des salariés bénéficiaires

Néant

1.1.7 Actions attribuées définitivement durant l'exercice clos le 31 décembre 2021

	Plan 2019-1	Plan 2019-3
Date de l'assemblée générale	19 juin 2019	19 juin 2019
Date du Directoire (date d'attribution)	19 juin 2019	3 décembre 2019
Nombre <u>total</u> d'actions attribuées gratuitement, dont :	1.542.020¹⁵	400.000⁷
<i>M. Etienne HERMITE¹⁶</i>	<i>1.542.020</i>	<i>Néant</i>
<i>M. Lilian BIROCHEAU</i>	<i>Néant</i>	<i>50.000</i>
<i>M. Arnaud ROUAULT</i>	<i>Néant</i>	<i>50.000</i>
<i>M. Pascal CHEHWAN</i>	<i>Néant</i>	<i>50.000</i>
Nombre d'actions attribuées définitivement, dont :	231.303	60.000
<i>M. Etienne HERMITE</i>	<i>231.303</i>	<i>Néant</i>
<i>M. Lilian BIROCHEAU</i>	<i>Néant</i>	<i>20.000</i>
<i>M. Arnaud ROUAULT</i>	<i>Néant</i>	<i>20.000</i>
<i>M. Pascal CHEHWAN</i>	<i>Néant</i>	<i>20.000</i>

Le Directoire

¹⁵ Valeur nominale : 0,10 €

¹⁶ Président du Directoire de la Société jusqu'au 25 juin 2021